

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°33
Séance du 02 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le **deux septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Marianne MORSLI, pouvoir donné à M. Dominique VIOT
Evelyne MONFRAY, pouvoir donné à Emile Liébaud
Sophie GUINET
Franck RAMPON

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de la convocation : 04 Août 2022

Présents et représentés : **13**
Date d'affichage : 04 Août 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

N°33 : Demande de reprise par la commune d'une parcelle appartenant à des habitants

M. le Maire indique que des résidents de la commune ont fait une demande pour que soit rétrocédé à la mairie la parcelle B 1301. Dans la mesure où cette rétrocession ne présente aucun intérêt pour la commune il est proposé de ne pas accéder à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE de refuser la rétrocession à la commune de la parcelle B 1301**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT



Mis en ligne le : 05/09/2022